

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Bulhon, après convocations légales en date du 27 juin 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme D. GRANOUILLET donne pouvoir à Mme J. HUGUET
- Mme D. DE FREITAS donne pouvoir à M. Y. DUPOUE
- M. G. MARQUET donne pouvoir à Mme E. GRANET
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme S. VIAL donne pouvoir à M. B. FRASIAK

Absents : M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles BERGAMI

VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvie EXBRAYAT, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : RH- Mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte la création

- d'un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, suite à l'obtention de l'examen professionnel par un agent ;
- de 6 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité répartis comme suit :
 - o 4 postes d'animateurs en centres de loisirs à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation,
 - o 1 poste d'agent de médiathèque à temps complet sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine,
 - o 1 poste d'agent de médiathèque à temps non complet 8,5/35^{ème} sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 01 août 2024 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	17	2	19	18.77	11	2	13	12.77	6	0	6	6.00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Directeur général des services	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attachés territoriaux	7	0	7	7.00	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1	0	1	1.00
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	5		5	4.00	5		5	5.00				
Rédacteurs territoriaux	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00	5	0	5	5.00
Rédacteur principal 1ère classe	3		3	3.00	1		1	1.00	2		2	2.00
Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
Rédacteur	2		2	2.00					2		2	2.00
Adjoints administratifs territoriaux	3	2	5	4.77	3	2	5	4.77	0	0	0	0.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial	1	2	3	2.77	1	2	3	2.77				
Filière technique	7	0	7	7.00	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Ingénieur principal												
Ingénieur	1		1	1.00	1	0	1	1.00				
Techniciens territoriaux	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Technicien	4		4	3.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	12	0	12	12.00	10	0	10	10.00	2	0	2	2.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
assistant de conservation principal 1ère classe												
assistant de conservation principal 2ème classe	3		3	3.00	2		2	2.00	1		1	1.00
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoints territoriaux du patrimoine	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	3		3	3.00	3		3	3.00				
adjoint territorial du patrimoine	2		2	2.00	1		1	1.00	1		1	1.00

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière médico-sociale	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif												
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social												
Filière animation	3	12	15	10.95	2	10	12	8.47	1	2	3	2.48
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	1	1	2	1.89	1	0	1	1.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00					1		1	1.00
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoint territoriaux d'animation	1	11	12	8.06	1	9	10	6.58	0	2	2	1.48
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation	1	10	11	7.37	1	8	9	5.89		2	2	1.48
TOTAL GÉNÉRAL	41	14	55	50.72	31	12	43	39.24	10	2	12	11.48

- de procéder à la création d'emplois de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	Chargée d'accueil et réseau	01/08/2024	Création suite à obtention de l'examen professionnel par un agent
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Enfance jeunesse	C	4 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet	Animateurs en centres de loisirs	du 01/10/2024 au 04/07/2025	Accroissement temporaire d'activité dans les centres de loisirs pendant les vacances scolaires
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque	du 01/09/2024 au 31/08/2025	Accroissement temporaire d'activité en lien avec le programme d'animations culturelles
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet 8,5/35ème	Agent de médiathèque	du 01/09/2024 au 31/08/2025	Accroissement temporaire d'activité sur les périodes de forte affluence

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

AR Prefecture

063-246301097-20240702-20240702_03-DE
Reçu le 10/07/2024

CCEDA
CC 02/07/2024
(03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 juillet 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente